

Dépôt : M. Franz Fayot
19/12/2024

Résolution

La Chambre des Députés,

- vu le rapport du réviseur des comptes de l'Ombudsman qui estime que « les états financiers [...] de l'Institution pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au règlement financier et comptable intérieur du Médiateur du Grand-duché de Luxembourg » ;
- vu l'accord de la Commission de l'Exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 2 décembre 2024 ;

approuve

les comptes de l'exercice 2023 de l'Ombudsman.

Franz Fayot